

**COMMISSION DES FINANCES DU 3 MARS 2011
À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS VERNOIS**

Étaient Présents : J.P.VIROL, M.C KERGOAT, T.NARDOU, P.GRARD, H.DUBUSSY, J.P.MONTORIOL, M.CHEVREUX

Absent Excusés : C.DUPONT G.LE ROUX A.DAURIAC G.PEYROUNY

J.P VIROL ouvre la séance à 20h45. Il remercie tous les délégués présents à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Compte Administratif 2010 Budget Général
- ❖ Compte Administratif 2010 SPANC
- ❖ Compte Administratif 2010 Baux commerciaux
- ❖ Compte Administratif 2010 ZAE Prés du Fit
- ❖ Débat d'orientation budgétaire.

J.P. VIROL informe la commission que les comptes administratifs du CIAS doivent être approuvés par l'EPCI. Ils seront présentés à la prochaine commission qui aura lieu le 29 mars à 20h30.

J.P VIROL présente, à l'aide d'un vidéo projecteur, tous les documents cités ci-dessus, et joint en annexe.

I. Comptes Administratifs 2010

A. Présentation de l'ensemble des comptes Administratifs cités dans l'ordre du jour.

La commission donne un avis favorable à l'ensemble des propositions commentées et motivées par J.P.VIROL

II. Débat d'orientation budgétaire

Il rappelle la première étude des prévisions budgétaires présentée au dernier conseil communautaire. Une diminution globale d'environ 3% des dépenses de fonctionnement est envisagée.

J.P.VIROL informe la commission de la demande de subvention du SMIVOS pour un montant de 120 000.00€.

J.P.VIROL souligne que pour accéder à cette demande 2 solutions sont envisageables :

- Augmenter les impôts,
- Baisser les travaux d'investissement de la communauté de communes, voire en supprimer.

Il présente un état comparatif des dépenses entre l'EPCI et le SMIVOS. Il en résulte que le coût d'un enfant pour l'intercommunalité s'élève à 1 281.78€ alors que celui du SMIVOS est 2419.58€.

M.C. KERGOAT demande : qu'est ce qui justifie une telle différence entre les 2 structures ?

Elle se justifie entre autre par le coût salarial d'environ 115 000.00€, représentant l'équivalent de 4.5 emplois à temps complet.

J.P.MONTORIOL propose de rencontrer le SMIVOS.

La commission propose d'intégrer la somme 100 000.00€ de subvention et ensuite souhaite qu'une négociation s'engage avec le SMIVOS pour qu'il baisse les dépenses de fonctionnement. Une étude sera engagée dans le cadre d'une éventuelle mutualisation des moyens.

J.P VIROL lève la séance à minuit.